

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 05/12/2025**

**Nombre de délégués en exercice : 49**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de votants : 26**

**Nombre de voix : 74**

**Présents titulaires ( 19 ) :**

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise  
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord  
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités  
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

**Présents suppléants ( 2 ) :**

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle Aquitaine

**Pouvoirs ( 5 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT à Madame Sylvie AUBERT  
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Michel GERMANEAU à Madame Sylvie AUBERT  
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

**Absents Excusés ( 30 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud  
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Gérard REGNIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Christophe FUMEY est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2025**

### **DELIBERATION 2025\_ 056 : DECISIONS DU PRESIDENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les délibérations relatives à la modification des statuts,

**Vu** les statuts modifiés du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en date du 30 juin 2025 et validés par l'arrêté préfectoral en date du 13 août 2025,

**Vu** la délibération 2024\_005 du Comité Syndical du 5 février 2024 relative aux délégations du Comité Syndical au Président,

**Considérant** que le Comité Syndical a délégué des attributions au Président du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités dans 9 domaines prévus par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le Président du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités doit rendre compte au Comité Syndical des attributions exercées par délégation,

#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte :**

- Des décisions sur la période de janvier 2025 à décembre 2025 mentionnées ci-dessous :**

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaire	Montant HT du marché
20240406-3	Marché subséquent n° 3 Accompagnement au pilotage du projet « Billettique TER »	21/01/2025	METROLYS / PARBAMIN	<b>Marché mixte :</b> <u>Partie forfaitaire</u> : 202 400 € <u>Partie accord-cadre à bons de commande</u> : MINI : sans / MAXI : 500 000 €

20240508-4	Fourniture et pose de systèmes de contrôle d'accès pour les abris vélos sécurisés, avec application dédiée (maintenance, hébergement, exploitation)	06/01/2025	LA RUCHE A VELOS	<b>Marché mixte :</b> <u>Partie forfaitaire</u> : 26 000 € <u>Partie accord-cadre à bons de commande</u> : MINI : sans / MAXI : 1 100 000 €
20241220-1	Fourniture, pose et maintenance de mobilier de covoiturage pour les besoins des membres de NAM <b>Lot 1 : panneaux d'aire de covoiturage</b>	06/05/2025	URBANE0 agence Sud-Ouest	<u>Accord cadre à bons de commande</u> : Mini : SANS Maxi : 2 000 000 € / période Montant du DQE : 63 857,90 € / période
20241220-2	Fourniture, pose et maintenance de mobilier de covoiturage pour les besoins des membres de NAM <b>Lot 2 : mobilier d'arrêt de covoiturage lowtech</b>	06/05/2025	SIGNAUX GIROD OUEST / SIGNAUX GIROD	<u>Accord cadre à bons de commande</u> : Mini : SANS Maxi : 400 000 € / période Montant du DQE : 50 111,63 € / par période
20241220-3	Fourniture, pose et maintenance de mobilier de covoiturage pour les besoins des membres de NAM <b>Lot 2 : mobilier de covoiturage dynamique</b>	06/05/2025	URBANE0 agence Sud-Ouest	<u>Accord cadre à bons de commande</u> : Mini : SANS Maxi : 500 000 € / période Montant du DQE : 246 168,38 € / par période
20250611-1	Prestations de conseil stratégique en communications et réseaux sociaux avec achat d'espaces publicitaires <b>Lot 1 : conseil en stratégie de communication de supports de communication (formation et accompagnement en com / mandat d'achat d'espaces publicitaires)</b>	En cours de notification	AWAM / GOODLIGHT	<b>Marché mixte :</b> <u>Partie forfaitaire</u> : 13 500 € / période <u>Partie accord-cadre à bons de commande</u> : MINI : sans / MAXI : 250 000 € / période Montant du DQE : 160 140 € / période
20250611-2	Prestations de conseil stratégique en communications et réseaux sociaux avec achat d'espaces publicitaires <b>Lot 2 : animation des réseaux sociaux et gestion de la présence numérique</b>	En cours de notification	AGGELOS / DIGITAL PIPELETTES	<b>Marché mixte :</b> <u>Partie forfaitaire</u> : 37 805 € / période <u>Partie accord-cadre à bons de commande</u> : MINI : sans / MAXI : 200 000 € / période Montant du DQE : 144 860 € / période
20250701	Exploitation de deux corridors avec lignes de covoiturage à haut niveau de service, fourniture de mobilier et application dédiés (maintenance, hébergement, exploitation)	En cours de notification	ECOV	<b>Marché mixte :</b> <u>Partie forfaitaire</u> : 526 428 € / période <u>Partie accord-cadre à bons de commande</u> : MINI : sans / MAXI : 750 000 € / période Montant du DQE : 318 357,46 € / période

20250909	Réalisation et gestion de cartes titres restaurant pour les agents de NAM	En cours de notification	UP COOP	<u>Accord-cadre à bons de commande</u> : MINI : 5 000 titres MAXI : 6 600 titres Montant du DQE : 45 045 € pour 5 300 titres
----------	---	--------------------------	---------	---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Christophe FUMEY**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Renaud  
LAGRAVE  
Date de signature : 15/12/2025  
Qualité : Courrier - Nouvelle  
Aquitaine Mobilités

**Renaud LAGRAVE,**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **16/12/2025** et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le **16/12/2025**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)